

PROCÈS-VERBAL CSE EXTRAORDINAIRE - ML PARIS – JEUDI 1^{ER} AVRIL 2021

CSE EN VISIO – 16H

Étaient Présents

S. Barranco (RRH), R. Wintrebert (DGA), F. Bendelhoum (GJ), JP. Revel (Secrétaire CSE), R. de Almeida, P.Martel, S.Duarte, F.Villard, F.Tahiri, N.Gouarir, K.NDao, S.Papp, M.Maman

1) PV CSE du 19 mars 2021

Le PV du CSE du 19 mars 2021 est adopté.

2) Droit d'Alerte Garantie Jeunes (suite)

S. Barranco présente ce point.

Il s'agit d'une Projection sur un volume de 3000 jeunes. Cette projection n'est pas présentée à effectif constant.

S'agissant du Budget il faut faire le rappel suivant (R. Wintrebert) :

Il s'agit d'une Mécanique complexe. Le Budget GJ est élaboré suivant 3 tranches de financements différents.

Il y aura donc 1500 jeunes avec globalisation financière pour la 1ere tranche (1459 en 2020)

La 2eme tranche de 50% (de l'objectif doublé, donc de 1500 jeunes) soit 750 jeunes : financée sur la base de 1600 euros par jeune qui sera versée dès maintenant.

La 3eme tranche – encore 50% - Donc encore 750 jeunes à raison de 1600 euros par jeune Dont 50% seront versés en 2021 et les 50% restants en 2022.

Mais cette troisième tranche ne sera versée uniquement sur les jeunes effectivement rentrés.

Il n'y a pas de pression pour l'atteinte de ces objectifs.

Il n'y a donc pas d'engagement à faire entrer les 1500 jeunes supplémentaires sur l'année.

JP Revel : Quelle est la pression exercée par l'État pour atteindre ces objectifs ?

R. Wintrebert : La MLP a annoncé qu'elle ne serait pas en mesure d'atteindre les 3000 entrées sur l'année civile même si la Direccte le souhaite.

La MLP s'est cependant engagée sur un bon rythme d'entrée c'est à dire 250 entrées par mois sur le dernier quadrimestre 2021.

L'Engagement de la MLP porte sur au moins 2500 jeunes pour 2021 à raison de 40 à 60 jeunes par semaine.

JP Revel : Il n'y a de pas de prise en compte de la situation sanitaire par les services de l'État ?

La Direccte ne passe pas de consigne pour baisser les objectifs en raison de la situation sanitaire ?

R. Wintrebert : Non. On minimise le présentiel au maximum. On a beaucoup adapté, on ajuste.

Aspect RH :

En décembre 2020 : Il y avait 56 conseillers socle + 4 multisites

Aujourd'hui : Il y a 62 postes conseillers socle + 6 postes en cours de recrutement

Soit 68 postes

Pour accompagner 2500 jeunes GJ

Il y aura également + 6 conseillers dans le cadre de l'enveloppe Pacea
Soit 74 conseillers socle.
Il y a par ailleurs 17 conseillers animateurs GJ

Pour atteindre l'objectif des 3000 jeunes à suivre dans le cadre de la GJ : Des recrutements sont programmés :
4 conseillers animateurs GJ
12 postes de conseillers socle
Soit au total 86 postes conseillers socle à terme, avant la fin de l'année.

Cela sans compter les conseillers multisites et conseillers publics spécifiques

R. Wintrebert : On recrute même si on n'a pas encore les ressources de l'État.
On anticipe la montée en charge cette fois-ci pour éviter la tension.

JP Revel : On ne parle ici que de recrutements fondés sur les critères GJ (1 conseiller sur la base de 50 jeunes) et donc sur un total de 3 000 jeunes GJ. Mais l'activité du socle ne se réduit pas à l'accompagnement des jeunes GJ.

S. Barranco : Ces recrutements se réalisent également sur l'enveloppe Pacea.

JP Revel : Ce sont des recrutements en CDI ?
S. Barranco : Oui.

N. Gouarir : A quel cadence les animateurs GJ vont-ils intervenir en SAS ?
F. Bendelhoum : Pour les 17 conseillers, un sas tous les 15 jours.

R. Wintrebert : Nous partageons l'avis selon lequel il y a déficit de conseillers socle. Peut-être pas à la hauteur revendiquée par la CGT. Nous faisons donc le choix de l'embauche en CDI.

JP Revel : C'est une bonne chose. Je rappelle que les élus.e.s du CSE avait déclenché un triple droit d'alerte en décembre 2018 dont l'un portait sur l'abus de CDD pour les recrutements Garantie jeunes.

R. Wintrebert et F. Bendelhoum : L'Organisation des Sas GJ est calée.

Il y a eu 639 entrées GJ sur 3 mois. La Planification est correcte. Pour l'instant il n'y a plus de Sas sur GJ15, seulement sur Milord, Centre, et GJ13
Avec les nouveaux locaux et les travaux sur Est, d'autres sites pourront accueillir des Sas.

S. Barranco : Dans les Futurs Locaux Pyrénées, 3 grandes salles sont prévues.
Les locaux sont prévus pour accueillir 30 conseillers en plus :
Le télétravail permettra une rotation (après crise sanitaire) car il n'y aura pas beaucoup plus de locaux forcément disponibles

N. Gouarir : Y aura-t-il une pression en fin d'année pour les conseillers quant à l'atteinte de l'objectif des 3000 entrées GJ ?

R. Wintrebert : Il n'y pas d'objectifs de 3000 entrées en 2021. On est sur la base de 2500 jeunes...On essaie d'avoir un rythme de croisière...

N. Gourir : Il faudrait faire un point en CSSCT sur ce sujet des locaux et des conditions de travail notamment.

S. Barranco : Nous réalisons des travaux pour améliorer nos conditions de travail. On fera le point en CSSCT.

K. NDao : A qui pose-t-on les questions relative à la GJ et son organisation sur site ?

F. Bendelhoum : On s'adresse aux chargés de mission GJ en premier lieu et si besoin à Véronique Corvisart ou moi-même.

Sur la gestion quotidienne Véronique et moi-même sommes donc disponibles.

Les chargé.e.s de mission GJ sur site ont normalement du temps dédié pour ce faire. Nous avons un point de coordination départementale du dispositif avec l'ensemble des six chargées de mission le dernier jeudi du mois.

R de Almeida : Pourquoi obliger les salariés à venir sur site pour faire des Visio ?

F. Bendelhoum : Il y a en moyenne 3 jours de télétravail, les autres jours, les animateurs GJ viennent sur site pour recevoir les jeunes qui en ont besoin, effectuer le travail administratif et animer des ateliers d'1h30 en visio—Il n'y a eu qu'une seule demande de télétravail sur l'ensemble de la semaine.

R de Almeida : Des collègues qui viennent de très loin pour 1h30 alors qu'ils peuvent le faire chez eux, et ce en période de crise sanitaire.

F. Bendelhoum : certains collègues préfèrent venir sur site. On ne fait pas venir quelqu'un sans raison. Aujourd'hui, les animateurs doivent scanner les documents GJ (fiche de progression, atelier rebond, fil rouge, CV, PMSMP...) dans le coffre-fort du jeune. Être sur site, permet de réaliser ces tâches.

R de Almeida : Je n'ai pas le même son de cloche...

S. Duarte : Quelle articulation entre les uns et les autres notamment au sujet des problématiques sociales, notamment s'agissant des demandes de FAJ ?

F. Bendelhoum : Le Sas collectif relève des animateurs GJ. Si le conseiller qui oriente constate un besoin il effectue la demande FAJ avant l'entrée en SAS...les animateurs GJ peuvent faire la demande aussi. Avant et après le SAS c'est donc le référent du jeune qui assure les demandes de FAJ.

S. Duarte : Qu'en est-il des nouveaux collègues qui arrivent pour animer les SAS, connaissent-ils les mesures en matière d'inclusion ?

Il peut y avoir un soutien de l'équipe inclusion ?

FBendelhoum : C'est le rôle du chargé de mission aussi que de venir en appui.

Il y aura besoin de temps avec les référents inclusion en effet.

P. Martel : Au sujet du FAJ en attente de GJ, comment procède-t-on ?

Doit-on dire que le jeune est en GJ et que c'est en attente ?

SDuarte : Le FAJ c'est une aide à la subsistance, donc il ne faut pas évoquer l'attente de l'allocation ASP.

JP. Revel : Qu'en est-il des salariés « personnes vulnérables » animateurs GJ. Ainsi comment cela va-t-il se dérouler pour pouvoir assurer des Sas pour 3000 jeunes ? Par ailleurs y aura-t-il assez d'ateliers pour accompagner ces 3 000 jeunes ? Alors que nous savons que cela ne sera pas possible.

R. Wintrebert : Nous ne le savons pas encore. Nous travaillons sur une projection sur l'année à ce propos. On ne peut pas voir d'exigences auprès des jeunes si on ne peut pas leur proposer d'ateliers. Cela vaut pour tous les jeunes.

P. Martel : Si le jeune s'actualise, on est obligé de lui débloquent l'allocation. L'actualisation suffit à verser l'allocation ? C'est ce qui aurait été dit par un formateur GJ ?

F. Bendelhoum et R. Wintrebert : Il faudra vérifier cela. Mais il faut être plus souple car on ne peut pas proposer des ateliers même en Visio. Certains jeunes ne peuvent pas venir à plus d'un atelier. En présentiel comme en distanciel, il y a des listes d'attente.

Il y a en effet une différence entre ce que l'on a prévu sur le papier. Surtout dans la période que l'on connaît.

R. Wintrebert : Être actif dans son parcours c'est ce que l'on attend. Un jeune qui a effectué des démarches de son côté est considéré comme actif dans ses démarches. C'est au conseiller d'évaluer cela. Les ateliers ont été construits par défaut pour les jeunes qui ne sont pas assez autonomes pour leurs démarches.

K. NDao : La saisie Cerfa est réalisée avant que les jeunes n'entrent dans le Sas, pour quelle raison ?

F. Bendelhoum : En effet, pour pouvoir signer quand le Sas débute, cela facilite les choses. On détruit le Cerfa si le jeune ne vient pas. Nous avons décidé de faire signer les jeunes le premier jour du SAS, afin de les mettre dès le deuxième jour sur des ateliers en distanciel. Aujourd'hui, il y a très peu de déperdition entre l'orientation, le passage en commission et l'entrée effectif en SAS, donc peu de cerfas à annuler.

S. Papp : Il y a besoin d'échanges de pratique et cela relève d'une culture commune.

F. Bendelhoum : On prendra cela en considération.

3) Organisation de l'activité à la ML Paris suite annonces du Président de la République

S. Barranco : On a regardé ce qu'on a déjà mis en place précédemment.

Pour avril 2021, nous choisissons le mode d'organisation de l'été dernier :

Les Équipes « Sites » : Ouverture des sites 3 jours : lundis, mardis et mercredis

Plages horaires 10h à 16h30 avec pause de 30 minutes

Jauge : 3 conseillers socle – le RS – 1 Chargé accueil

Pour ce qui concerne les bénévoles et les parrains se sera traité « à la demande ».

Les RDV sur sites avec les jeunes concernant les réponses aux urgences : C'est-à-dire les questions qui ne peuvent être traitées à distance et la réception des jeunes « primo » qui ne peuvent pas être accueillis en distanciel.

Pour Équipes « publics spécifiques » : La présence sur site est possible

Pour l'ensemble des salariés : Le travail au plus proche de son domicile (avec avis RS) est envisageable dans la limite des jauges.

Équipe « sites » et télétravail : le télétravail se réalise suivant les horaires classiques

Pour la GJ :

Groupe en présentiel seulement pour la 1ere journée de Sas (en sous-groupe de 5/6 jeunes)

Pour les « Équipes départementales » : 100% télétravail

Mais ponctuellement en cas besoin possibilité de présentiel notamment sur fonctions RH, compta, courrier etc... Une Permanence sera assurée sur le site QDL par les cadres

Concernant la Garde d'enfants : Une souplesse sera accordée comme en 2020, en termes d'horaire de télétravail.

Il y a possibilité de chômage partiel pour les salariés qui ne peuvent pas être en télétravail et qui en feront la demande.

Ensemble des salariés : Il y a accord pour un décalage des congés posés. Ce report ne pourra excéder la période de référence (31 mai 2021).

Tout ce qui n'est pas urgent devra se réaliser en distanciel.

JP Revel – Secrétaire du CSE

